

# Liste des éléments demandés dans le formulaire de demande de convention de stage

## **Etape 1 | Mes informations personnelles**

### **Etape 2 | Mon Entreprise**

- ✓ SIRET si c'est une entreprise française (ce numéro permet le pré-remplissage automatique de la demande)
- ✓ Nom de l'entreprise, code postal et ville
- ✓ Téléphone de l'entreprise et adresse du lieu de stage
- ✓ Civilité, nom et prénom du signataire de la convention (représentant légal de l'entreprise)
- ✓ Fonction du signataire de la convention (représentant légal de l'entreprise)
- ✓ Email du signataire de la convention (représentant légal de l'entreprise)
- ✓ Téléphone du signataire de la convention (représentant légal de l'entreprise)

#### Etape 3 | Ma mission

- ✓ Titre de votre mission et détail de votre mission en quelques lignes
- ✓ Compétences à identifier avec votre tuteur
- ✓ Civilité, nom et prénom de votre tuteur entreprise (maitre de stage)
- ✓ Email de votre tuteur en entreprise (maitre de stage)
- ✓ Fonction de votre tuteur en entreprise (maitre de stage)
- ✓ Email du signataire de la convention (maitre de stage)

# **Etape 4 | Mes conditions contractuelles**

- ✓ Date de début et fin de stage
- ✓ Temps de travail hebdomadaire
- √ Temps plein/Temps partiel
- ✓ Pour un stage en France : votre rémunération brute /Pour un stage à l'étranger, votre rémunération nette convertie en Euros
- ✓ Modalité de versement (Virement, chèque) et fréquence de versement (mensuel, bimensuel, hebdomadaire)
- ✓ Avantages (tickets restaurant, frais de transport, hebdomadaire)
- ✓ Présence dans l'entreprise la nuit, le dimanche ou jour férié (oui/non)
- ✓ Nombre de jours de congés/ RTT autorisés (oui/non)



# **Informations Importantes**

- ✓ Aucune convention de stage ne sera établie pour une durée de stage inférieure à 2 mois et pour une durée supérieure à 6 mois.
- ✓ Attention : Ne jamais commencer un stage sans la convention de stage, car vous ne seriez pas couvert en cas d'accident.
- ✓ Si votre stage dépasse la date du 31 août, n'oubliez pas de faire votre réinscription.
- ✓ Si l'entreprise vous rémunère au-delà de 3.75 euros par heure, au regard de la loi française, elle doit vous couvrir pour le risque accident du travail.
- ✓ Pour un stage en France : au-delà de 2 mois consécutifs et à temps plein, la gratification minimum obligatoire minimum s'élève à 3.75 euros par heure de travail.

# → Dans le cas d'un stage à l'étranger :

- ✓ Pour les étudiants partant sur l'Europe, il est important de prendre contact avec votre centre de sécurité sociale afin d'obtenir la Carte Européenne de Sécurité Sociale (gratuite).
- ✓ Par ailleurs, en tant qu'étudiant emlyon, l'assurance « mobilité internationale » APRIL est prélevée sur vos frais de scolarité. Elle vous couvre pour les risques suivants : accidents, soins, maladie, hospitalisation, rapatriement. Prière de prendre connaissance du contrat et de sa couverture.
- ✓ Il est important de partir à l'étranger avec le « bon » visa qui vous donne le droit de travailler dans le pays. Pour cela, consultez le site http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/ afin d'avoir toutes les informations utiles pour bien préparer votre départ et partir en toute sécurité.
- ✓ Merci également de ne pas oublier de formaliser un dossier de demande de bourse —si vous êtes éligible-suivant la destination étrangère (Erasmus+ pour la mobilité en Europe ou Bourse de la région Auvergne / Rhône-Alpes pour mobilité hors Europe). Procédure à valider impérativement avant le départ. Pour la validation finale de votre dossier de bourse, joindre impérativement la convention signée par les 3 parties (Entreprise, Ecole, Etudiant).